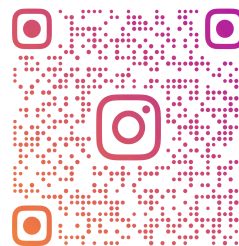


Contact: MME LOMBARDO Valérie

☎ : 06 48 70 87 99

✉ : algm.danse@gmail.com



ALGMDANSE

DOSSIER INSCRIPTION 2026/2027

PILATES



A RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT le 16 Octobre 2026

Vous souhaitez vous inscrire aux cours proposés par la section Danse/Pilates/Capoeira

Les cours démarrent le 14 septembre et se terminent le 2 juillet 2027. Possibilité de cours pendant les vacances scolaires de la Toussaint, février et printemps (1^{ère} et 2^{ème} semaine).

Merci de rapporter le dossier pendant les horaires de cours ou le remettre directement aux professeurs, accompagné des documents ci-dessous :

- ☐ La fiche d'inscription correctement remplie
- ☐ Le droit à l'image pour les mineurs et/ou le droit à l'image pour les majeurs
- ☐ Le règlement intérieur signé (2 exemplaires dont 1 à conserver)
- ☐ L'attestation de responsabilité civile
- ☐ La photocopie de l'attestation Pass SPORT (avec les codes) pour les bénéficiaires
- ☐ Le règlement de votre inscription. A noter la possibilité de payer en 8 fois (par chèque, chèques vacances, coupons sports ou numéraire).
Les chèques seront encaissés selon l'échéancier ci-joint.
Date limite pour le dernier dépôt de chèque : **MAI 2027**

FICHE D'INSCRIPTION

LIEU: Gymnase Marcel Pagnol 46 rue Lieutenant Colonel Girard 69007 Lyon

Pour accéder au cours sonner à l'interphone "GYMNASE" puis prendre à droite en direction du préau → portillon vert → à droite l'escalier pour monter au gymnase.

1. Partie administrative

Nom et prénom adhérent :	
Nom du responsable légal si mineur :	
Date et lieu de naissance :	
Adresse :	

	Domicile	Portable
N° de téléphone adhérent		
N° de téléphone (Mère)		
N° de téléphone (Père)		

Email (adhérents OU des parents **pour les mineurs**) :@.....

SOS Personne à prévenir en cas d'accident

Nom/Prénom: N° de téléphone:

Pour les mineurs: J'autorise mon enfant à rentrer par ses propres moyens: ☐ OUI ☐ NON

Je m'inscris aux cours suivants :

 **PILATES**

Les téléphones sont interdits pendant les heures de cours (Sauf Urgence)

☒	Jour	Horaire	Tarif annuel	Remarques
☐	Lundi	19h00 – 20h00	190 €	Salle du bas sous le préau de l'école / Pas de tenue imposée – prévoir serviette, tapis de sol, bouteille d'eau
☐	Lundi	20h00 – 21h00	190 €	Gymnase / Pas de tenue imposée – prévoir serviette, tapis de sol, bouteille d'eau

2. *Partie trésorerie*

- Il est possible de régler les adhésions en 8 mensualités MAXIMUM. La totalité des chèques doit être remise au moment de l'inscription. Ils seront déposés au début de chaque mois (cf. tableau ci-dessous).
- Le règlement en espèces est accepté MAIS à éviter dans la mesure du possible.
- Veiller à ce que votre compte bancaire soit suffisamment approvisionné aux dates de dépôt prévues.
- **Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ en cours d'année ou arrêt momentané sauf en cas de déménagement, mutation professionnelle, d'accident ou maladie et sur présentation d'un certificat médical. Ce remboursement s'effectuera au prorata du nombre de cours restants.**

Si l'adhérent bénéficie du dispositif Pass sport, déduire 50 € de la cotisation et fournir le justificatif.

REGLEMENT: (Ordre des chèques: **ALGM DANSE)**

- ☐ En Espèces:€
☐ En Chèques Vacances:€
☐ En Pass SPORT
☐ En Chèques:€ Nombre de chèques..... + **compléter le tableau**

Souhaitez vous une facture/Attestation ?

- ☐ OUI NOM/PRÉNOM de l'adhérent:.....
☐ NON

Chèque N°	Montant	Sera déposé le:
		01/10/2026
		03/11/2026
		01/12/2026
		05/01/2027
		02/02/2027
		02/03/2027
		01/04/2027
		04/05/2027

Fait à..... Le.....	Signature
------------------------	-----------

DROIT À L'IMAGE DE L'ADHÉRENT MINEUR

La section est amenée à diffuser l'image de ses élèves pour rendre compte des activités de la section notamment par le site internet de l'ALGM mais aussi par d'autres supports de communication (réseaux sociaux, plaquettes de présentations, vidéos, Flyer, etc..)

Votre enfant étant mineur, il doit avoir une autorisation signée du responsable légal
Je soussigné(e)

NOM:.....
PRÉNOM:.....

- ☐ Donne mon autorisation
☐ Ne donne pas mon autorisation

(cocher la case correspondante)

Pour que mon enfant apparaisse en photographie sur le site internet de l'ALGM et sur tous types de supports de communication utilisés par la section dans le cadre de ses activités.

Fait à Lyon le
Signature du représentant légal

DROIT DE L'IMAGE DE L'ADHERENT MAJEUR

La section est amenée à diffuser l'image de ses élèves pour rendre compte des activités de la section notamment par le site internet de l'ALGM mais aussi par d'autres supports de communication (réseaux sociaux, plaquettes de présentations, vidéos, Flyer, etc..)

Je soussigné(e)

NOM:.....
PRÉNOM:.....

- ☐ Donne mon autorisation
☐ Ne donne pas mon autorisation

(cocher la case correspondante)

Pour apparaître en photographie sur le site internet de l'ALGM et sur tous types de supports de communication utilisés par la section dans le cadre de ses activités.

Fait à Lyon le
Signature

Exemplaire à remettre

RÈGLEMENT INTÉRIEUR de la SECTION DANSE/PILATES/CAPOEIRA

Vous venez de vous inscrire ou d'inscrire votre enfant aux cours de la section Danse/Pilates/Capoeira.

Mais cela vous oblige à prendre des engagements envers la Section Danse :

- participer obligatoirement au gala de fin d'année ou toute autre manifestation.
- participer à divers spectacles (fête du 7ème, kermesse, fête de l'ALGM ...)
- respecter le règlement intérieur, DONC les règles définies ci-après :

Article 1 : Être à jour de sa cotisation

Pour participer aux cours, l'adhérent doit être à jour de sa cotisation selon les modalités fixées en début de saison par le bureau. Ces modalités sont transmises à l'élève avec le dossier d'inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ en cours d'année ou arrêt momentané sauf en cas de déménagement, mutation professionnelle, d'accident ou maladie et sur présentation d'un certificat médical.

Ce remboursement s'effectuera au prorata du nombre de cours restants.

Article 2 : Respecter les locaux scolaires et équipements sportifs

Le gymnase est mis à notre disposition par la ville de Lyon. Des règles de bonne conduite sont donc requises sous peine de voir l'autorisation annulée. Donc :

- *NE PAS S'AMUSER DANS LA COUR, DANS LES PASSAGES DE LA RUE AU GYMNASSE.
- *NE PAS STATIONNER DEVANT LE PORTAIL.
- *NE PAS MARCHER DANS LES PLANTATIONS.
- *NE PAS RESTER À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE APRÈS LES COURS.

Toute personne qui abîmerait ou dégraderait volontairement le matériel ou le local mis à sa disposition serait exclue immédiatement de la section.

Article 3 : Être respectueux

En s'inscrivant aux cours proposés par la section, toute personne s'engage à :

- Suivre les cours avec assiduité
En cas d'absence, vous devez **OBLIGATOIREMENT** prévenir le professeur ou les responsables de cours ou un membre du bureau via les groupes WHATSAPP.
Toute absence répétée et injustifiée pourra entraîner l'exclusion du cours.
- Respecter les horaires des cours.
Vous pouvez arriver 5mn avant pour vous mettre en tenue et repartir dès la fin du cours après avoir rangé avec le professeur les installations.
- Respecter les professeurs
Chaque personne doit respecter son professeur et appliquer scrupuleusement les consignes.
Tout manquement à ces règles de bonne conduite sera sanctionné par le bureau. Ces sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion de la personne.

L'original du présent règlement signé par le responsable de la section et l'adhérent est conservé durant la saison par le responsable de la section.

La responsable de la section
VALERIE LOMBARDO

ALGM
64 Rue Victor LAGRANGE
69007 LYON


Je soussigné
reconnait avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les conditions.

Faire précéder votre signature de la mention « lu et approuvé ».

Lyon, le.....

SIGNATURE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR de la SECTION DANSE/PILATES/CAPOEIRA

Vous venez de vous inscrire ou d'inscrire votre enfant aux cours de la section Danse/Pilates/Capoeira.

Mais cela vous oblige à prendre des engagements envers la Section Danse :

- participer obligatoirement au gala de fin d'année ou toute autre manifestation.
- participer à divers spectacles (fête du 7ème, kermesse, fête de l'ALGM ...)
- respecter le règlement intérieur, DONC les règles définies ci-après :

Article 1 : Être à jour de sa cotisation

Pour participer aux cours, l'adhérent doit être à jour de sa cotisation selon les modalités fixées en début de saison par le bureau. Ces modalités sont transmises à l'élève avec le dossier d'inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ en cours d'année ou arrêt momentané sauf en cas de déménagement, mutation professionnelle, d'accident ou maladie et sur présentation d'un certificat médical.

Ce remboursement s'effectuera au prorata du nombre de cours restants.

Article 2 : Respecter les locaux scolaires et équipements sportifs

Le gymnase est mis à notre disposition par la ville de Lyon. Des règles de bonne conduite sont donc requises sous peine de voir l'autorisation annulée. Donc :

- *NE PAS S'AMUSER DANS LA COUR, DANS LES PASSAGES DE LA RUE AU GYMNASSE.
- *NE PAS STATIONNER DEVANT LE PORTAIL.
- *NE PAS MARCHER DANS LES PLANTATIONS.
- *NE PAS RESTER À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE APRÈS LES COURS.

Toute personne qui abîmerait ou dégraderait volontairement le matériel ou le local mis à sa disposition serait exclue immédiatement de la section.

Article 3 : Être respectueux

En s'inscrivant aux cours proposés par la section, toute personne s'engage à :

- Suivre les cours avec assiduité
En cas d'absence, vous devez **OBLIGATOIREMENT** prévenir le professeur ou les responsables de cours ou un membre du bureau via les groupes WHATSAPP.
Toute absence répétée et injustifiée pourra entraîner l'exclusion du cours.
- Respecter les horaires des cours.
Vous pouvez arriver 5mn avant pour vous mettre en tenue et repartir dès la fin du cours après avoir rangé avec le professeur les installations.
- Respecter les professeurs
Chaque personne doit respecter son professeur et appliquer scrupuleusement les consignes.
Tout manquement à ces règles de bonne conduite sera sanctionné par le bureau. Ces sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion de la personne.

L'original du présent règlement signé par le responsable de la section et l'adhérent est conservé durant la saison par le responsable de la section.

La responsable de la section
VALERIE LOMBARDO

ALGM
64 Rue Victor LAGRANGE
69007 LYON


Je soussigné
reconnait avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les conditions.

Faire précéder votre signature de la mention « lu et approuvé ».

Lyon, le.....

SIGNATURE